

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Viticulture n°2 du 10 avril 2018



**Pluies du 03 au 09 avril :** la région a encore été concernée par des passages pluvieux au cours de la semaine écoulée et on relève entre 15 et 38 mm selon les postes avec un maximum enregistré en Côte Chalonnaise.

**Prévisions du 11 au 16 avril :**  
Les conditions printanières devraient se maintenir avec des températures maximales proches de 18-20°C. A l'exception d'un passage pluvieux plus marqué sur le Chablisien annoncé pour jeudi, les pluies devraient être limitées sur le reste de la région.

Source Météo France

## STADES

Les températures plus douces des derniers jours ont permis une évolution significative de la végétation. La reprise d'activité de la vigne est cette fois-ci effective en tous secteurs.

**Ainsi, le stade bourgeon dans le coton est observé dans de nombreuses parcelles.**

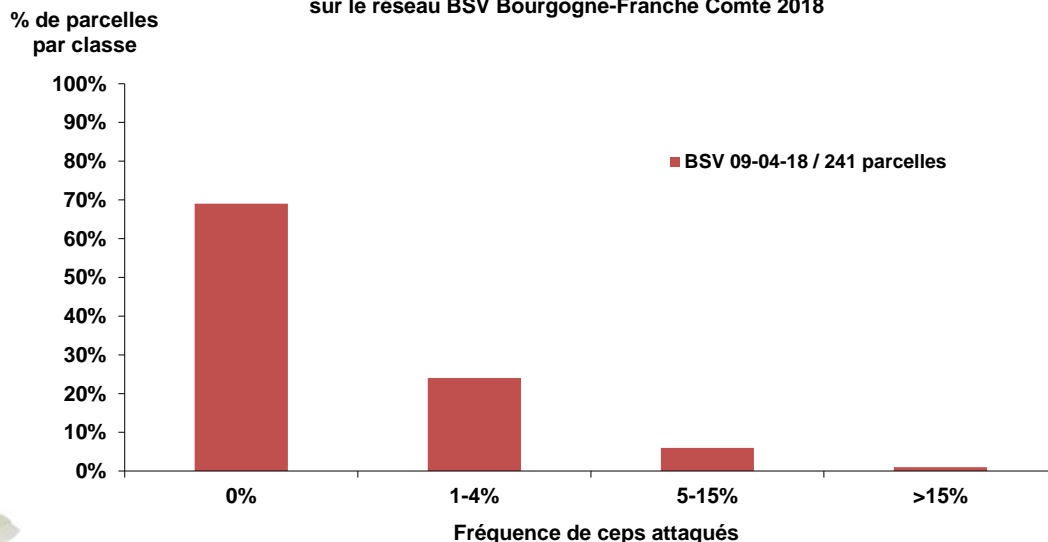
Dans les situations les plus tardives, le gonflement des bourgeons débute et dans les Chardonnays les plus précoces, le stade pointe verte est atteint avec un débourrement qui n'est pas loin.



*Bourgeon dans le coton*

## MANGE-BOURGEONS

### Mange-Bourgeons Fréquence de ceps atteints sur le réseau BSV Bourgogne-Franche Comté 2018



Les observations réalisées hier sur 241 parcelles du réseau révèlent **pour l'instant une activité des mange-bourgeons relativement faible**. 69% des situations sont en effet indemnes de dégâts et 99% des parcelles en deçà du seuil de nuisibilité.

Les quelques vignes concernées par les mange-bourgeons se situent principalement dans le Mâconnais (13 parcelles notées dans le réseau avec un maximum atteignant 20% de ceps avec au moins un bourgeon mangé) et plus ponctuellement dans le Jura Centre (1 parcelle avec un maximum de 29%) et du côté de Saint Bris (1 parcelle).

**La vigne est dans sa période de grande sensibilité aux mange-bourgeons. Une surveillance ne se limitant pas qu'aux parcelles sensibles, doit être réalisée cette semaine.**

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



**Comptage :** Observation sur 100 ceps (20 stations de 5 ceps consécutifs répartis dans la parcelle). Notation du nombre de pieds avec au moins un bourgeon évidé. Dès qu'un bourgeon est mangé sur le cep, le pied est considéré comme attaqué, passer au suivant. Il est inutile de dénombrer tous les bourgeons mangés sur un même cep.

**Seuil indicatif de risque : 15% de ceps avec au moins un bourgeon mangé.**

### MILDIU

#### Maturité des œufs d'hiver :

Les structures effectuant ce suivi sont : Chambres d'Agriculture 21, 71, 89 (en partenariat avec structures locales), SICAVAC, Société de Viticulture du Jura et Coopérative Bourgogne du Sud.

**A ce jour, la maturité n'est acquise que sur un site précoce du Jura. Pour tous les autres sites de suivi, le temps de germination reste supérieur à 2,5 jours.**

Pour rappel, la maturité des œufs d'hiver est considérée acquise lorsque leur germination en milieu contrôlé (20°C et humidité saturante) a lieu en moins de 24 heures.

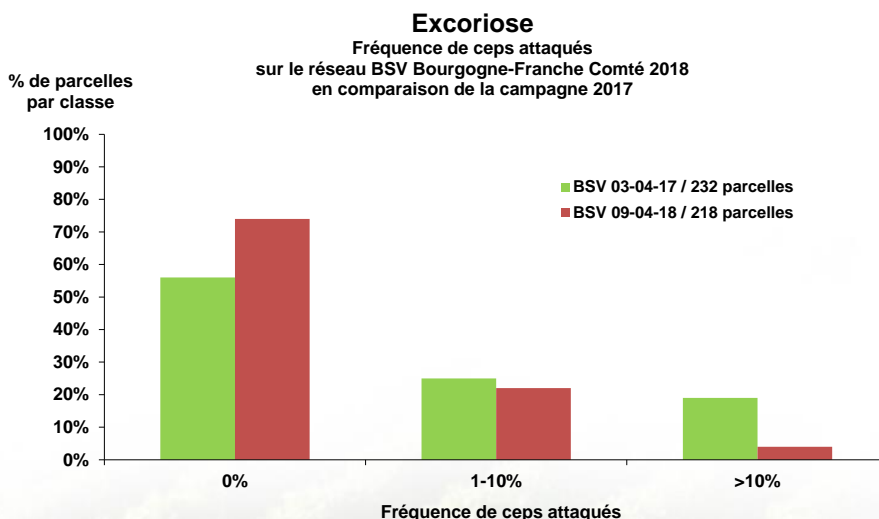
### BLACK-ROT

#### Maturité des périthèces :

Les structures effectuant ce suivi sont : Chambres d'Agriculture 21, 71, 89 et Coopérative Bourgogne du Sud.

**A ce jour, la maturité des périthèces n'est acquise sur aucun des 4 sites de suivi (2 en Côte d'Or, 1 en Saône et Loire et 1 dans l'Yonne).**

### EXCORIOSE



**En Bourgogne Franche-Comté, la fréquence de parcelles concernées par l'excoriose est globalement en baisse par rapport à l'année dernière.** Les conditions climatiques sèches du printemps 2017 expliquent sans doute cet état de fait.

**Néanmoins des disparités sont notées et les attaques les plus fortes sont essentiellement observées dans le Jura** (max : 53 % de ceps atteints) et très ponctuellement en Saône et Loire.

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



L'éclatement du bourgeon (stade 06) constitue le stade clé dans la gestion du risque vis-à-vis de l'excoriose. Des contaminations significatives sur les futurs rameaux ne pourront avoir lieu que si les conditions suivantes sont réunies :

- parcelles présentant plus de 10% de ceps atteints,
- stade 06 observé dans ces parcelles,
- pluies survenant durant la période d'éclatement des bourgeons.

**Comptage :** examiner 100 ceps par parcelle (20 séries de 5 ceps consécutifs réparties sur l'ensemble de la parcelle) et dénombrer les ceps présentant au moins un symptôme d'excoriose.

**Seuil indicatif de risque : 10% de ceps atteints**

## VERS DE GRAPPE

Comme indiqué dans le dernier BSV, d'après le modèle Tordeuses, **le début du vol de cochylys est imminent dans les situations les plus précoces du vignoble.**

**Prochain BSV : mardi 17 avril**

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne (CRAB) et rédigé par le représentant de la CRAB en collaboration avec les membres de la cellule analyse de risque : FREDON Bourgogne, IFV, GIE BFC-Agro et CA39/SVJ à partir des observations réalisées par : **Chambres départementales d'Agriculture de Côte d'Or, Saône et Loire et Yonne, Service Régional de l'Alimentation, Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles, 110 Vigne, Bourgogne du Sud, Bourgogne Viti Service, Coopérative Agricole Bresse Mâconnais, Coopérative Agricole Mâconnais Beaujolais, Ecovigne, Groupement Vignerons des Terres Secrètes, La Chablisienne, Oenophyt, Soufflet Vigne, SICAVAC, Cave de Lugny, Cave des Hautes Côtes, Espace Vigne, Vitagri, Bio Bourgogne, Vignerons de Buxy, Lycées viticole de Beaune et Davayé, Interval, Interbio, Château de Santenay, Terre Comtoise, Axvigne, Interval, Coteaux de Champlitte, Société de Viticulture du Jura**

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRAB dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux-mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Avec la participation financière de :

